



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



## INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP1\_081 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.

## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant

<b>THÉMATIQUE</b>
<b>Numéro du projet AP1_n°081</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>
<b>Titre : Expérimentation pour les jeunes « Capa-Cités » : Convergence des acteurs vers des projets adaptés de cités des métiers sur leur territoire</b>
<b>Objectifs initiaux :</b> Le projet vise à soutenir la création de nouvelles Cités des métiers dans 6 territoires volontaires, à en vérifier la pertinence comme outil de convergence des acteurs, et à analyser les moyens d'en accélérer la création par le repérage des facilitateurs et des obstacles.
<b>Public(s) cible(s) :</b> Le public final du projet n'est pas le public jeune, mais des structures intermédiaires qui sont en charge de ce public : partenaires de conseil, partenaires en ressources documentaires, partenaires institutionnels et financiers (cf. : compte-rendu d'exécution au 30/06/2011).
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b> Sur chacun des territoires, le dispositif Capa-Cités a fait travailler ensemble à la mise en place de schémas territoriaux de l'orientation tout au long de la vie, une équipe de 3-4 personnes en moyenne par territoire, engagés dans une démarche de mobilisation active des publics relais à l'échelle locale.
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Les 5 territoires cibles initiaux qui ont souhaité participer à l'expérimentation correspondent aux régions suivantes : <b>Auvergne, Basse Normandie, Rhône-Alpes et Sud Alsace</b> , auquel s'est ajouté <b>la Lorraine</b> .
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> L'objectif final du projet est donc la mise en place de 6 projets de systèmes régionaux supplémentaires de Cités des métiers en France métropolitaine, pertinents aux yeux des acteurs locaux, qui viendront compléter le réseau des Cités des métiers.
<b>Partenaires techniques opérationnels :</b> (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Universcience, réseau des Cités des métiers, réseau des Chambres de commerce et d'industrie, les territoires du projet, Armines. (2) Partenaires territoriaux effectifs de l'expérimentation : les 6 territoires
<b>Partenaires financiers (avec montants):</b> Mentionner, en plus du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, tous les financeurs de l'expérimentation : FEJ : <b>230 000 euros</b> Universcience : <b>163 327 euros</b> Les territoires ayant contribué en nature au projet : <b>66 673 euros</b>
<b>Durée de l'expérimentation :</b> (1) Durée initiale : <b>28 mois</b> (convention initiale : <b>1<sup>er</sup> septembre 2009-31 décembre 2011</b> ) (2) Durée effective : <b>40 mois</b> (convention de poursuite d'expérimentation : <b>1<sup>er</sup> janvier 2012- 31 décembre 2012</b> )
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure : EPPDCSI Universcience - Dpt Cité des métiers</b> <b>Type de structure : EPIC support d'une Unité partenariale de développement</b>
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure : l'association Armines, représentant le Centre de gestion scientifique (CGS) de l'école nationale supérieure des mines de Paris</b> <b>Type de structure : association loi 1901</b>



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

*Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.*

Sommaire (ajouter les numéros de pages correspondantes)

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation</b> .....	<b>5</b>
<b>A. Objectifs de l'expérimentation</b> .....	<b>5</b>
<b>B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)</b> .....	<b>6</b>
1. Public visé .....	6
2. Bénéficiaires directs .....	7
3. Bénéficiaires indirects .....	9
<b>II. Déroulement de l'expérimentation</b> .....	<b>9</b>
<b>A. Actions mises en œuvre</b> .....	<b>9</b>
1. 2009 : l'ingénierie .....	10
2. 2010-2011 : le développement.....	10
3. 2012 : la prorogation .....	11
<b>B. Partenariats</b> .....	<b>13</b>
1. Partenaires opérationnels .....	13
2. Partenaires financiers du projet national.....	15
<b>C. Pilotage de l'expérimentation</b> .....	<b>15</b>
<b>III. Enseignements généraux de l'expérimentation</b> .....	<b>16</b>
<b>A. Modélisation du dispositif expérimenté</b> .....	<b>16</b>
<b>B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif</b> .....	<b>17</b>
1. Public visé .....	17
2. Actions menées dans le cadre du dispositif .....	17
3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance .....	20
4. Impacts sur la structure .....	20
<b>Conclusion</b> .....	<b>21</b>

## **Introduction**

Dans le contexte actuel d'éparpillement des acteurs de l'orientation, tous les rapports officiels sont tombés d'accord en 2009 pour favoriser la convergence de ces acteurs vers des stratégies concertées de réponses aux besoins des personnes (COE, commission du livre vert, loi du 24 novembre 2009, rapport Guégot, préconisation du DIO). Tous ces rapports ont salué la pertinence en la matière du concept et du label « Cité des métiers ». Ces Cités des métiers (CDM) sont en effet vues par de nombreux acteurs comme des modèles de synergie multi-partenariale au service de la meilleure orientation des publics, en particulier des jeunes, et comme une forme très pertinente d'organisation intégrée de coordination telle que celles souhaitées dans le programme 1.5 du présent appel à projet. Un protocole d'accord venait d'ailleurs d'être signé avec Pôle emploi pour favoriser ce développement sur l'ensemble du territoire national.

Or, même si les volontés territoriales sont fréquentes (projets portés par des élus, des consulaires, des partenaires sociaux ou des techniciens), les Cités des métiers ne naissent en France qu'au rythme de une à trois par an. Ce rythme de développement est jugé comme faible au regard des besoins (13 CDM fonctionnaient en 2009 en France et 10 dans d'autres pays). De fait, de nombreux territoires français ont au cours des dernières années souhaité se doter d'une CDM et ont démarré des concertations locales dans ce but, mais n'ont pu surmonter les diverses difficultés engendrées par les négociations multi-partenariales et la nécessaire ré-ingénierie des offres de service des acteurs. Certains, après plusieurs années d'études de faisabilité puis de négociations infructueuses, ont ainsi renoncé.

## **I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation**

### **A. Objectifs de l'expérimentation**

Le présent projet *Capa-Cités* a ainsi visé à confirmer la pertinence de projets de CDM comme outils de convergence des acteurs, à soutenir la création de nouvelles Cités des métiers dans cinq, puis six territoires volontaires, et à analyser les moyens d'en accélérer la création par le repérage des facilitateurs et des obstacles.

Dans ce but, il a été construit comme une recherche-action visant deux objectifs :

- d'une part, accélérer le développement de nouvelles Cités des métiers dans six territoires volontaires et profiter de cet accompagnement ;
- d'autre part, analyser les moyens de multiplier ces plates-formes sur d'autres territoires. Ce travail a été accompli par un repérage systématique des facilitateurs et des obstacles.

Le projet *Capa-Cités* s'est également assorti d'une évaluation ex-post visant à vérifier la pertinence de ces projets, en regardant en quoi ils ont réellement permis d'établir de nouveaux modes de programmation et de gouvernance, au service des besoins réels d'orientations des habitants et particulièrement des jeunes.

Il est à noter une évolution importante du projet dès son démarrage. En effet, initialement, celui-ci visait des territoires infra-régionaux. La pertinence de ce choix d'échelle avait été rapidement discutée entre les partenaires nationaux, et une décision avait été prise en cours de projet d'utiliser *Capa-Cités* pour mettre en place des systèmes de Cités des métiers à dimension régionale. Dans la dernière phase du projet, on est allé encore plus loin puisque deux projets ont développé des extensions transfrontalières (Rhône-Alpes et Sud-Alsace).

Concrètement, l'expérimentation soutenue par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a porté expressément sur la convergence des acteurs. Il s'agissait d'impulser et d'observer comment ceux-ci à l'échelle d'un territoire pouvaient concevoir, négocier puis mettre en œuvre des « services publics d'orientation territorialisés », comme cela avait été préconisé dans le livre vert pour en particulier « *déterminer les conditions de développement des points d'accueil polyvalents, de type « cités des métiers », ouverts à tous et assurant l'intégration des différents réseaux* » (livret vert, page 31). Ainsi, à terme, chacun des six projets territoriaux prévus dans *Capa-Cités* pourrait impliquer dans sa zone territoriale trois cercles de partenaires.

- Le premier cercle est celui des partenaires de conseil qui sont susceptibles de contribuer à l'animation au quotidien de la plate forme CDM.
- Le deuxième cercle comprend les partenaires en ressources documentaires que seront les OREF/CARIF, DR-ONISEP, branches professionnelles...
- Quant au troisième cercle, il est composé des partenaires institutionnels et financiers : Il s'agit des maîtres d'ouvrages des futurs systèmes de CDM que pourront être les Conseils Régionaux, les Chambres consulaires régionales et les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que, selon les cas, des Conseil Généraux, Communautés de Communes, Collectivités territoriales, Municipalités.

## **B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)**

### **1. Public visé**

Ce projet a visé deux niveaux de publics cibles :

- a. d'une part, les publics relais, à savoir l'ensemble des acteurs de l'orientation, de l'insertion et de l'évolution professionnelle sur les territoires.  
Le projet analyse les modalités et la pertinence de leur concertation dès les premières phases du projet, ainsi que les obstacles et les facilitateurs à la création de CDM.
- b. d'autre part, à terme, une fois les Cités des métiers ouvertes (cela peut survenir après la fin du projet compte tenu des délais de décisions des maîtres d'ouvrage et des délais de mise en œuvre), les publics jeunes et toutes les personnes en besoin d'orientation professionnelle, qui bénéficieront de l'offre de service de ces nouvelles CDM soit une estimation de 100 000 utilisateurs dont 50% de jeunes (20 000 utilisateurs par territoire/an suivant l'ouverture effective)

## 2. Bénéficiaires directs

### 2.1. Statistiques descriptives

Etant donné que notre projet visait à analyser les modalités et la pertinence de leur concertation lors du projet de CDM, ainsi que les obstacles et facilitateurs à leur convergence, cette question n'a pas été pertinente pour nous ; nous ne pouvons en effet faire qu'une projection prévisionnelle de l'impact du projet sur l'accueil des publics tout au long de l'expérimentation.

Nous avons finalement tenté d'intégrer 6 territoires au lieu des 5 initialement prévus. De plus, les territoires visés sont de plus grande envergure que celle prévue initialement, puisque les zones d'expérimentation visent toutes un impact à l'échelle régionale, voire transfrontalière (cas d'Annemasse-Genève et Mulhouse-Freibourg).

#### Autres commentaires relatifs au public concerné

***Dans une grande majorité, les publics relais associé au travail dans le cadre du projet adhèrent à l'idée de créer un réseau de CDM sur leur territoire :*** 80% des personnes affirment un intérêt et trouvent pertinente l'étude de faisabilité d'une CDM sur leur territoire.

Parmi les problématiques repérées par l'évaluateur comme des freins à la mise en œuvre des projets, on note en particulier l'immobilier, le transport et surtout la complexité du paysage institutionnel.

Décrire synthétiquement le public visé puis insérer ici le tableau figurant en annexe 1

Comme indiqué préalablement, ce projet vise deux niveaux de public cible, mais à des échéances différentes :

- d'une part, au cours du projet, les publics relais, à savoir l'ensemble des acteurs de l'orientation, de l'insertion et de l'évolution professionnelle sur les territoires (élus et techniciens des collectivités territoriales)

- d'autre part, à terme, une fois les Cités des métiers ouvertes (cela peut survenir après la fin du projet compte tenu des délais de décisions des maîtres d'ouvrage et des délais de mise en œuvre) les publics jeunes et toutes les personnes en besoin d'orientation professionnelle.

Les publics relais impliqués sur les 6 territoires correspondent au découpage suivant :

- une moyenne de 50 responsables par territoire et par an, soit un total sur un an de 300 professionnels de l'orientation et de l'insertion impliqués dans le projet, et sur les trois ans (les six mois de l'année 2009 ayant été davantage consacrés à l'ingénierie) de 900 personnes, qui ont participé aux rencontres collectives que nous avons organisées (représentants des structures de l'AIO, têtes de réseau, élus, décideurs) et ont reçu un premier niveau d'information concernant le concept CDM et l'expérimentation *Capa-Cités*.

- une équipe de 3-4 personnes en moyenne par territoire. Ces chargés de mission territoriaux travaillent concrètement le terrain à l'élaboration de schémas de concertation territoriale et au projet d'implantation d'un système de CDM visés par *Capa-Cités*. Ils sont engagés dans une démarche de mobilisation active des publics relais à l'échelle locale.

**Restitution du porteur de projet**  
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation  
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP1_081	Nom de la structure porteuse de projet	Cité des métiers			
		Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>						
Jeunes						
Adultes		300	300	300	900	900
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>						900

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>		
<b>1. Jeunes</b>		
<b>Age</b>		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		
18-25 ans		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
<b>Situation</b>		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
<b>Niveau de formation</b>		
Infra V		
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
<b>Sexe</b>		
Filles		
Garçons		
<b>2. Adultes</b>		
<b>Qualité</b>		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Elus et techniciens des collectivités territoriales (estimation : 50 personnes par an et par territoire)		900
Autres : (préciser)		



Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		Réalisation
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>		
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?		Régionale
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville		Oui, une partie de mon territoire

## 2.2. Analyse qualitative

De la même façon que toutes les Cités des métiers, celles créées grâce au projet *Capa-Cités* concernent tous les acteurs de l'orientation, de l'insertion et de l'évolution professionnelle. C'est bien cette diversité de public relais qui a participé aux multiples séances de travail *Capa-Cités* sur les territoires : professionnels de l'emploi (maisons de l'emploi, missions locales et Pôle emploi) et de l'orientation, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise, mais aussi chambres consulaires, branches professionnelles, techniciens et élus des collectivités territoriales, réseau Information Jeunesse, personnels de l'éducation nationale.

## 3. Bénéficiaires indirects

### Autre public bénéficiaire touché par l'expérimentation :

Comme déjà indiqué plus haut : à terme, une fois les Cités des métiers ouvertes (cela peut survenir après la fin du projet compte tenu des délais de décisions des maitres d'ouvrage et des délais de mise en œuvre), les publics jeunes et toutes les personnes en besoin d'orientation professionnelle, qui bénéficieront de l'offre de service de ces nouvelles CDM, soit une estimation de 100 000 utilisateurs dont 50% de jeunes (20 000 utilisateurs par territoire/an suivant l'ouverture effective).

Durant le projet ces bénéficiaires sont donc de futurs bénéficiaires indirects.

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

Avec son année de prolongation, le projet a largement rempli ses objectifs.

De fait, plusieurs facteurs ont pu ralentir dès le départ le déploiement du projet sur l'ensemble des territoires. Dans le contexte des élections régionales, il n'a pas été possible d'envisager d'aboutir plus rapidement à la convergence d'acteurs. Il a résulté de cette situation un retard dans les signatures politiques et une sous-consommation de crédits FEJ en 2009 et au premier semestre 2010. A la suite du recrutement de Brigitte Labelle, chargée

de projet arrivée le 14 juin 2011, et après la stabilisation des exécutifs régionaux et la nomination d'un nouveau DIO, le projet a été en situation de pleinement permettre le travail de fond qui lui était fixé.

Le projet s'est révélé en 2011 être de plus en plus pertinent au fur et à mesure de la mise en place des stratégies locales et régionales d'Accueil, Information, Orientation (AIO) liées au dialogue entre les acteurs, le réseau d'AIO et les pouvoirs publics. Etant donné qu'il a également subi les aléas résultant de la complexité des positions tenues par les différentes parties prenantes (élus locaux, acteurs publics nationaux et territoriaux, partenaires sociaux).

Finalement, *Capa-Cités* s'est globalement déroulé comme prévu, même si de multiples causes (délais pré et post électoraux, délai dans la mise en œuvre et l'application des textes réglementaires de la loi du 24 novembre 2009, complexité des procédures administratives de prorogation) ont ralenti son effet de convergence des acteurs. Néanmoins, la labellisation des principaux territoires a permis de concrétiser les projets et de leur donner des feuilles de route partagées sur les trois années d'application.

## **1. 2009 : l'ingénierie**

Durant cette phase, la méthodologie générale du projet a été confirmée avec les partenaires nationaux et les partenaires territoriaux, au fur et à mesure de l'obtention de leur accord de participation. Il est à noter d'ailleurs que cette phase a coïncidé avec la présentation, puis la discussion au Parlement de ce qui est devenue depuis la loi du 24 novembre 2009, appuyée en grande partie dans sa section 1 consacrée au « service public de l'orientation » sur l'analyse de l'ingénierie et du label « Cité des métiers ». Les échanges résultant de cette coïncidence ayant progressivement conduit les partenaires à donner la priorité à l'échelon régional comme interlocuteur privilégié pour le projet *Capa-Cités* : de fait, alors qu'initialement celui-ci visait des territoires infrarégionaux, il semblait plus pertinent de s'adapter aux schémas de compétences décentralisés confirmés par le texte de loi. Une validation a été effectuée sur les choix des territoires volontaires. Puis, des conventions partenariales avec les territoires ont été élaborées. De fait, malgré la volonté de régionalisation du projet, certaines conventions ont été passées avec des maîtres d'ouvrages infra régionaux, car la collectivité territoriale concernée souhaitait leur laisser néanmoins la priorité de pilotage de l'implantation de Cités des métiers fondées sur une forte proximité avec les habitants, et donc relevant plutôt du niveau du bassin d'emploi.

## **2. 2010-2011 : le développement**

Durant ces deux années centrales consacrées principalement à mettre en œuvre et à étudier la convergence des acteurs, le projet s'est architecturé autour de revues de territoire et de séminaires thématiques complétés par du travail de suivi et d'appui technique pour chaque territoire. La coordination générale et le pilotage stratégique se sont appuyés comme dans les autres phases du projet sur des réunions du comité de pilotage.

D'abord, les revues de territoires, incluses dans la Convention initiale *Capa-Cités*, ont permis de diagnostiquer l'avancée des projets de chacun, des progrès de la convergence des acteurs, voire des risques d'écart par rapport au label. Elles ont également permis de nombreux échanges de pratiques et de comparaison entre les territoires, permettant de clarifier les différences mais aussi les similitudes entre les différentes situations ainsi qu'à en analyser les causes. L'organisation de ces revues a nécessité un contact permanent avec les opérationnels des territoires qui font le lien avec les acteurs de l'AIO et les mobilisent sur le projet.

Au cours de l'année 2010, il y en a eu deux : 21/07 (Paris) et le 08/12 (Paris)

En 2011, il y en a eu 4 : 28/04 (Paris), 23/06 (Paris), 21/10 (Paris), 06/12 (Paris)

Ensuite, des séminaires ont été organisés : il y en a eu trois au cours de l'année 2011 : celui du 18/02 à Marseille, avait pour objectif de présenter l'organisation d'une Cité des métiers et de ses différents espaces ainsi que l'organisation des ateliers et événementiels.

Celui du 26 mai, qui a eu lieu à Rouen, était organisé autour du Service Public de l'Orientation (SPO) et de la dématérialisation comme moyen au service de l'équité territoriale. Quant à celui du 06/09, qui a eu lieu à Nanterre, il a été l'occasion d'évoquer les problématiques des financements des Cités des métiers en fonctionnement. Ces thématiques étaient bien sûr choisies en fonction des préoccupations communes des différents territoires et porteurs de projets.

Enfin, des réunions techniques, téléphoniques et de visu sur le suivi et l'appui technique des territoires ont été effectuées régulièrement, en fonction de l'actualité et des besoins de chacun (ceux qui avaient déjà des Cités des métiers et les autres), en collaboration avec les équipes d'Universcience et le cabinet Sirac.

En matière de comités de pilotage, organisés avec l'évaluateur et le cas échéant le financeur, sept réunions se sont tenues en 2010 et dix en 2011 :

- 2010 : 7/01, 19/04, 28/06, 19/07, 05/10, 26/11, 8/12

- 2011 : 11/01, 24/02, 18/03, 28/04, 23/05, 23/06, 12/07, 10/10, 26/10, 29/11

Sur cette période, ont eu les premières labellisations liées aux effets du projet, à savoir : la Cité des métiers de la région mulhousienne a été labellisée Cité des métiers « en préfiguration » en janvier 2010. Puis, en octobre 2011, la labellisation à l'échelle locale, d'Annemasse et du Pays du Grand Beauvaisis et à l'échelle régionale, d'Auvergne et Basse Normandie en octobre 2011.

### **3. 2012 : la prorogation**

La prorogation du projet *Capa-Cités* ayant été acceptée par la DJEPVA, une Convention de poursuite d'expérimentation<sup>1</sup> a été préparée et rédigée en accord avec l'ensemble des acteurs (Universcience, DJEPVA, Armines, réseau CDM, territoires et ACFCI). La signature de celle-ci par les trois principales parties concernées a pris beaucoup de temps, ce qui explique le fait que certaines actions prévues ont pris du retard en début d'année (programmation

---

<sup>1</sup> Cf. Document joint au bilan final

des réunions thématiques, lancement de l'avis d'achat du prestataire concernant le travail et l'accompagnement des territoires, et sur le *Guide du porteur de projet de Cité des métiers*<sup>2</sup>.

Nous avons anticipé un avis d'achat sur une première prestation en fin de premier semestre : Assistance à l'animation territoriale et à la réalisation d'un « vademecum des porteurs de projets de Cité des métiers ». Puis, avec l'accord de la prorogation, un deuxième avis d'achat a été lancé avec le même cabinet Amnyos-Sirac.

Par ailleurs, plusieurs réunions thématiques ont été programmées :

- Le 26 mars (Paris), un travail a eu lieu autour du futur *Guide de porteur de projet de Cité des métiers* ;
- Les 24 et 25 avril (Paris), une réunion s'est tenue sur le thème *Gouvernance et réseaux de lieux* ;
- Le 8 juin (Paris) sur le *Montage du dossier de labellisation* ;
- Le 25 juin (à Rouen, dans le cadre de l'Assemblée Générale du Réseau) : *Equité territoriale, dématérialisation, e-conseil* ;
- Les 11 et 12 septembre (Paris) : *Cité des métiers et Maisons de l'Emploi : quelles complémentarités, quelle compatibilité ?* ;
- Les 22 et 23 novembre 2012 (Fernay-Voltaire-Genève, dans le cadre des Journées du Réseau International) : *Cités des métiers éphémères, politique événementielle et transfrontalité*.

Il y a eu peu de comités de pilotage du projet en 2012, en raison de la programmation réduite de l'évaluateur (d'octobre 2011 à octobre 2012). Un comité s'est tenu le mardi 11 septembre 2012 et une réunion de fin de projet le 4 décembre 2012, à Paris.

Lors du comité de labellisation des 22 et 23 octobre 2012, quatre territoires *Capa-Cités* ont présenté des dossiers qui ont obtenu des labels, des confirmations de label.

- La Cité des métiers de la région Mulhousienne a été autorisée à créer un centre associé à Freiburg (Allemagne) : Annemasse est devenu centre associé de la Cité des métiers du Grand Genève.
- Par ailleurs, deux nouveaux sites situés dans la même région ont reçu un label « projet » : le site du bassin de Caen et le site du Cotentin au titre de la Cité des métiers de Basse Normandie.

Ainsi, au cours de ce comité, le dernier ayant eu lieu pendant le projet *Capa-Cités*, ont été validés les développements menés sur quatre des six territoires *Capa-Cités*. De plus, la région Auvergne a bien concrétisé le 22 novembre, son projet de « Cité des métiers éphémère » tel que prévu au comité de label précédent. De fait, en matière de labellisation, seule la région Lorraine n'intègre pas encore de Cité des métiers labellisée. Ce cas particulier s'explique faute d'un accord entre Région et projet de la MEF de Nancy, les volontés de CDM n'ont pas encore pu converger. Il faut à cette occasion rappeler que l'objectif du projet *Capa-Cités* était avant tout non pas d'imposer la création systématique de Cités des métiers, mais bien d'analyser les obstacles et les facilitateurs à la convergence des acteurs.

---

<sup>2</sup> Cf. : Document joint au bilan final

## **B. Partenariats**

### **1. Partenaires opérationnels**

Concrètement, l'expérimentation soutenue par le Fonds a porté expressément sur la convergence des acteurs. Il s'agissait d'impulser et d'observer comment ceux-ci à l'échelle d'un territoire pouvaient concevoir, négocier puis mettre en œuvre des « services publics d'orientation territorialisés », comme cela avait été préconisé dans le livre vert pour en particulier « déterminer les conditions de développement des points d'accueil polyvalents, de type « Cités des métiers », ouverts à tous et assurant l'intégration des différents réseaux » (livret vert, p31). Ainsi, à terme, chacun des cinq projets territoriaux prévus dans *Capa-Cités* pourrait impliquer dans sa zone territoriale trois cercles de partenaires :

- Le premier cercle est celui des partenaires de conseil qui sont susceptibles de contribuer à l'animation au quotidien de la plate forme CDM comme ils le font déjà dans les autres CDM Françaises (comme les missions locales, Pôle Emploi, CIO, BIJ/PIJ, Chambres consulaires, CNAM/CNED, GRETA/DAVA/CIO, CIDDF, FONGECIF/OPACIF, Maison de l'Emploi et de la Formation, Boutique de gestion, AFPA, partenaires sociaux).
- Le deuxième cercle comprend les partenaires en ressources documentaires que seront les OREF/CARIF, DR-ONISEP, Branches pro... Ces deux cercles de partenaires ne sont autres que ceux dont le Titre 1 de la loi du 24 novembre prévoit aussi la convergence pour produire le « service public d'orientation » prévu par la loi.
- Quant au troisième cercle, il est composé des partenaires institutionnels et financiers : Il s'agit des maîtres d'ouvrages des futurs systèmes de CDM que pourront être les Conseils Régionaux, les Chambres consulaires régionales et les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que, selon les cas, des Conseil Généraux, Communautés de Communes, Collectivités territoriales, Municipalités.

<b>Territoire concerné</b>	<b>Nom de la structure partenaire porteuse</b>	<b>Nom de l'interlocuteur</b>	<b>Rôle dans l'expérimentation</b>
<b>Auvergne</b>	Chambre régionale de commerce et l'industrie et Conseil régional	Sigolène Ludon Jean Max Bourlier Michel Laclautre Séverine Carrier	CRCIA a été pilote du projet. Le Conseil régional a approuvé la démarche, mais n'a pas encore pris le relais pour porter la future Cité des métiers.
<b>Basse Normandie</b>	Région Basse Normandie Association Cité des métiers de l'Orne MIFE COREM de Caen MEF du Nord Cotentin à Cherbourg	Annie Rossi Elise Lefebvres Mickaël Taoui Nolwenn Prado Odile Patry Stève Frederick	La Cité des métiers de l'Orne a servi d'appui au Conseil régional pour mettre en place le projet Cité des métiers de Basse Normandie sur l'ensemble de la région, avec la MIFE de Caen et la MEF du Nord Cotentin.

<b>Lorraine</b>	Maison de l'emploi et de la formation du Grand Nancy  Chambre régionale de commerce et de l'industrie	Dominique Van Keirsbilck	La MEF du Grand Nancy a entamé des démarches et négociations auprès des acteurs de l'AIO. Elle souhaitait obtenir le label sur l'agglomération du grand Nancy dans un premier temps, ce qui n'a pas été possible pour le moment compte tenu des réticences du Conseil régional.
<b>Rhône-Alpes</b>	Conseil Régional  Maison de l'économie et du développement d'Annemasse	Philippe Mérieu  Maud Candela  Nicolas Borghese	Le Conseil régional a d'abord mandaté le Pôle Rhône-Alpes pour l'Orientation (PRAO) pour faire le lien avec l'expérimentation. La Maison de l'économie et du développement d'Annemasse est la structure qui a mis en place le projet <i>Capa-Cités</i> sur son territoire dans le cadre d'une des expérimentations régionales CR et PRAO.
<b>Picardie</b>	Conseil régional Mission d'information et d'orientation  Maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois  Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Grand Beauvaisis  Mission locale insertion, formation, emploi d'Amiens	Laurent Fabre  Laurent Mauroy  Corinne Marets  Christophe Ramis	Le Conseil Régional, porteur de l'expérimentation, a souhaité en appui avec la Cité des métiers du Saint-Quentinois, développer le concept CDM sur sa région.
<b>Sud-Alsace</b>	Sémaphore  Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne	Jacques Losson  Olivier Pihan Noëlle Baele Daisy Locatelli	La Cité des métiers de la région mulhousienne a été ouverte à partir d'un important travail de coordination des acteurs de l'AIO sur le territoire. Le site conforme au label Cité des métiers est localisé au Sémaphore.

## 2. Partenaires financiers du projet national

<b>Financements</b>	<b>Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %</b>
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	<b>230 000 (50%)</b>
Cofinancements extérieurs à la structure effectivement pris en compte dans le projet national (en réalité, les contributions ont été beaucoup plus élevées, voir tableau financier annexe)	<b>66 673 (14.5%)</b>
Autofinancement Universcience	<b>163 327 (35.5%)</b>

### **C. Pilotage de l'expérimentation**

L'organisation des revues de territoire a nécessité un contact permanent avec les opérationnels des territoires qui font le lien avec les acteurs de l'AIO et les mobilisent sur le projet. Brigitte Labelle, chargée de mission (CDD) sur le projet de juin 2010 à décembre 2011 a travaillé sur le projet, en relation avec Bernadette Thomas, chargée du label « Cité des métiers » à Universcience et Olivier Las Vergnas, Directeur de la Cité des métiers de Paris et Secrétaire général du Réseau international des Cités des métiers. En 2012, Laetitia Fanion, chargée de partenariat à Universcience, a repris une partie des activités de Madame Labelle, la réglementation sur les durées de CDD, n'ayant pas permis de prolonger son contrat « tâches occasionnelles » au-delà de 18 mois, malgré la prorogation du projet sur une année supplémentaire. Un contrat de prestation de service (passé conformément aux codes marchés publics) a aussi été mis en œuvre pour permettre la poursuite et l'achèvement du projet. Il a été assuré par la société Amnyos en groupement avec le prestataire spécialisé SIRAC et a permis entre autre la production du *Guide du porteur de projet de Cités des métiers* qui est l'un des apports transférables du projet.

Plus globalement, la gestion du projet a été complexifiée par l'impossibilité administrative de reverser des financements aux territoires, contrairement à ce qui avait été prévu initialement. Au lieu de pouvoir positionner Universcience en coordonnateur d'études d'opportunité de faisabilité, voire de chantiers pilotés par les territoires, il a été obligatoire de centraliser tous les financements à Paris. Les solutions retenues (recours à des marchés de prestation et intervention d'un CDD limité par le code du travail à 18 mois) ont constitué un moindre mal et ont permis tout de même de fonctionner en



bonne intelligence avec tous les acteurs des territoires, comme en témoigne la mise en place puis la bonne réalisation de la prorogation, voulue et plébiscitée par l'ensemble des partenaires du projet. Grâce à elle, nous avons pu nous adapter pour maintenir le projet actif au rythme de mise en place progressive des premiers effets de la loi de 2009. De fait, le projet avait été conçu initialement sur 28 mois pour suivre l'application des décrets qui eux-mêmes ont pris 18 mois de retard. Grâce à la prorogation, le projet a pu tout de même suivre les effets de leur mise en application sur les territoires.

De son côté, l'évaluateur *Armines* a été en contact direct avec les chargés de mission territoriaux et avec l'équipe d'Universcience. Ils se sont déplacés sur chaque territoire pour comprendre la dynamique locale du projet.

Des Comités de pilotage se sont réunis à plusieurs reprises, avec invitation des principaux protagonistes du projet : Universcience, la DJEPVA et Armines ainsi que l'ACFCI. En raison de la programmation d'activités réduites de l'évaluateur d'octobre 2011 à octobre 2012, liée à l'existence d'une période de prorogation sans financement supplémentaire, il y n'y a pas eu de comité début 2012.

### **III. Enseignements généraux de l'expérimentation**

#### **A. Modélisation du dispositif expérimenté**

L'expérimentation avait pour objectif le développement d'un système régional adapté de Cités des métiers. Selon les territoires, l'implication et le rôle de la région ont été différents. Ainsi, en Basse Normandie, la région, très impliquée, a permis la création d'une Cité des métiers régionale de Basse Normandie qui compte aujourd'hui trois sites (l'Orne, Caen et Cherbourg). En Picardie, la région s'est impliquée de façon plus locale, avec la création du site de Beauvais (en fonctionnement) et du Grand Amiénois (en projet). De façon encore plus locale, avec un aspect en plus transfrontalier, pour les territoires Sud Alsace et Rhône-Alpes, le site de Mulhouse a été labellisé, ainsi que le centre associé de Fribourg. Quant au centre associé d'Annemasse, il vient désormais compléter le schéma territorial transfrontalier de la Cité des métiers de Genève, devenue depuis octobre 2012, la Cité des métiers du Grand Genève.

En revanche, pour deux autres territoires, le rôle de la région n'a pas été aussi important. En ce qui concerne l'Auvergne, aujourd'hui, le portage de la CCI ne suffit plus et malgré la co-production d'une Cité des métiers éphémère aux Olympiades le 22 novembre 2012, la région semble ne plus vouloir s'impliquer davantage. Cela pourrait se traduire par un projet plus territorialisé, avec en particulier un site municipal à Clermont-Ferrand, voire dans d'autres villes (ou territoires) de la région.

Concrètement, le projet *Capa-Cités* s'est donc soldé par la labellisation de plusieurs sites et centres associés sur quatre des six territoires déterminés par le projet :



<b>Auvergne</b>	La Cité des métiers d’Auvergne a reçu un label projet en octobre 2011, et une CDM « éphémère » a pu être créée, à l’occasion des Olympiades des métiers, fin 2012.
<b>Basse Normandie</b>	Les sites de Caen (Calvados) et de Cherbourg (Manche) ont été labellisés « projets » en octobre 2012, et la Cité des métiers régionale, labellisée en octobre 2011, comprend désormais 3 sites (avec celui de l’Orne, préexistant)
<b>Lorraine</b>	La volonté locale de la MEF du Grand Nancy s’est opposée à celle de la région. Le blocage politique n’a pu être dépassé.
<b>Picardie</b>	La MEF du Grand Beauvaisis, avec ses cinq points associés ruraux, a été labellisée en projet en octobre 2011. Par ailleurs, le projet de couverture régionale s’est poursuivi avec la MEF du Grand Amiénois qui a obtenu un label projet en octobre 2012. On a donc aujourd’hui une Cité des métiers (ou projet) par département en région Picardie.
<b>Rhône-Alpes</b>	La Cité des métiers d’Annemasse et du Genevois français a été labellisée en projet octobre 2011. En octobre 2012, elle devient centre associé, complémentaire du site de la Cité des métiers du Grand Genève (Cité refondée). L’idée de l’implantation à Annemasse comme préfiguration d’une Cité des métiers incluse dans un projet régional Rhône Alpes, n’est pas pour autant abandonnée mais elle prendra du temps. Les contacts se poursuivent dans ce sens avec le PRAO, la Mife de Chambéry et le Mondial des métiers.
<b>Sud Alsace</b>	Malgré les difficultés rencontrées au niveau local pour envisager une dimension régionale, la Cité des métiers de la région mulhousienne a été ouverte en préfiguration en 2010 et a reçu le label « fonctionnement » en octobre 2012. Elle a même reçu par ailleurs l’autorisation exceptionnelle d’expérimenter la création d’un centre associé en dehors du territoire de son label et d’explorer ainsi l’intérêt du concept CDM pour des territoires situés à proximité. Elle a ainsi été autorisée à créer un centre associé à Freiburg (Allemagne) dans les locaux de l’Arbeit Agentur, renforçant ainsi sa coopération avec son voisin allemand.

## **B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif**

### **1. Public visé**

Le public visé par le travail autour du projet *Capa-Cités* a visé essentiellement le public relais et les porteurs de projets de nouvelles Cités des métiers : non seulement à travers le suivi des territoires, mais aussi à travers l’élaboration du *Guide méthodologique du porteur de projet de Cité des métiers* (prestation du groupe Amnyos-Sirac réalisée en collaboration avec les équipes des Cités des métiers françaises et les acteurs de chacun des territoires sur le terrain).

### **2. Actions menées dans le cadre du dispositif**

La question des documents supports de la convergence des acteurs, a été posée dès l’origine du projet *Capa-Cités*. Comment mettre à disposition des outils favorisant à la fois la

compréhension du concept, mais aussi son appropriation et son adaptation aux spécificités des territoires ? Il est apparu assez vite qu'il fallait sélectionner parmi les outils existants, ceux qui pourraient le mieux aider au travail sur l'opportunité, la faisabilité et l'adaptation de l'implantation du modèle CDM sur chaque territoire. Ainsi, au fur du fur et à mesure du travail, nous avons édité et réédité quatre des sept guides initialement produits par les groupes de travail transnationaux des projets AMPLI 2009 et 2010 (Amélioration de la Performance des Lieux Intégrés, cofinancés par le FSE, mesure 432), et qui s'étaient révélés très utiles à l'ensemble des personnes qui travaillent ou qui souhaitent intégrer nos structures.

Les quatre qui ont été réédités dans le cadre de *Capa-Cités*, correspondent aux thématiques déclarées comme prioritaires par les participants des territoires. Il s'agit des guides suivants : *Etre conseiller dans une Cité des métiers*, *L'accueil dans une Cité des métiers*, *L'équité territoriale dans une Cité des métiers* et *Travailler dans une Cité des métiers*<sup>3</sup> :



Cependant, il est aussi apparu assez vite qu'il manquait un outil plus global susceptible d'accompagner la progression des équipes et leur convergence. Ainsi, a émergé la nécessité de concevoir et réaliser un outil complémentaire, dont la production même pourrait d'ailleurs servir de catalyseur aux différentes revues de territoire, séminaires et autres réunions thématiques. C'est ainsi qu'un nouveau *Guide méthodologique du porteur de projet de Cité des métiers*<sup>4</sup> a été travaillé en collaboration avec les équipes d'Universcience et le prestataire Amnyos, en groupement avec Sirac, tout au long du projet. Il a été finalisé en décembre 2012.

Ce guide avait donc pour ambition d'être le plus opérationnel et le plus concret possible, et de proposer des clés pour appréhender le concept « Cité des métiers », pour organiser leur démarche de conduite de projet et prendre en compte non seulement les conditions de réussite, mais également les points de vigilance dans cette démarche.

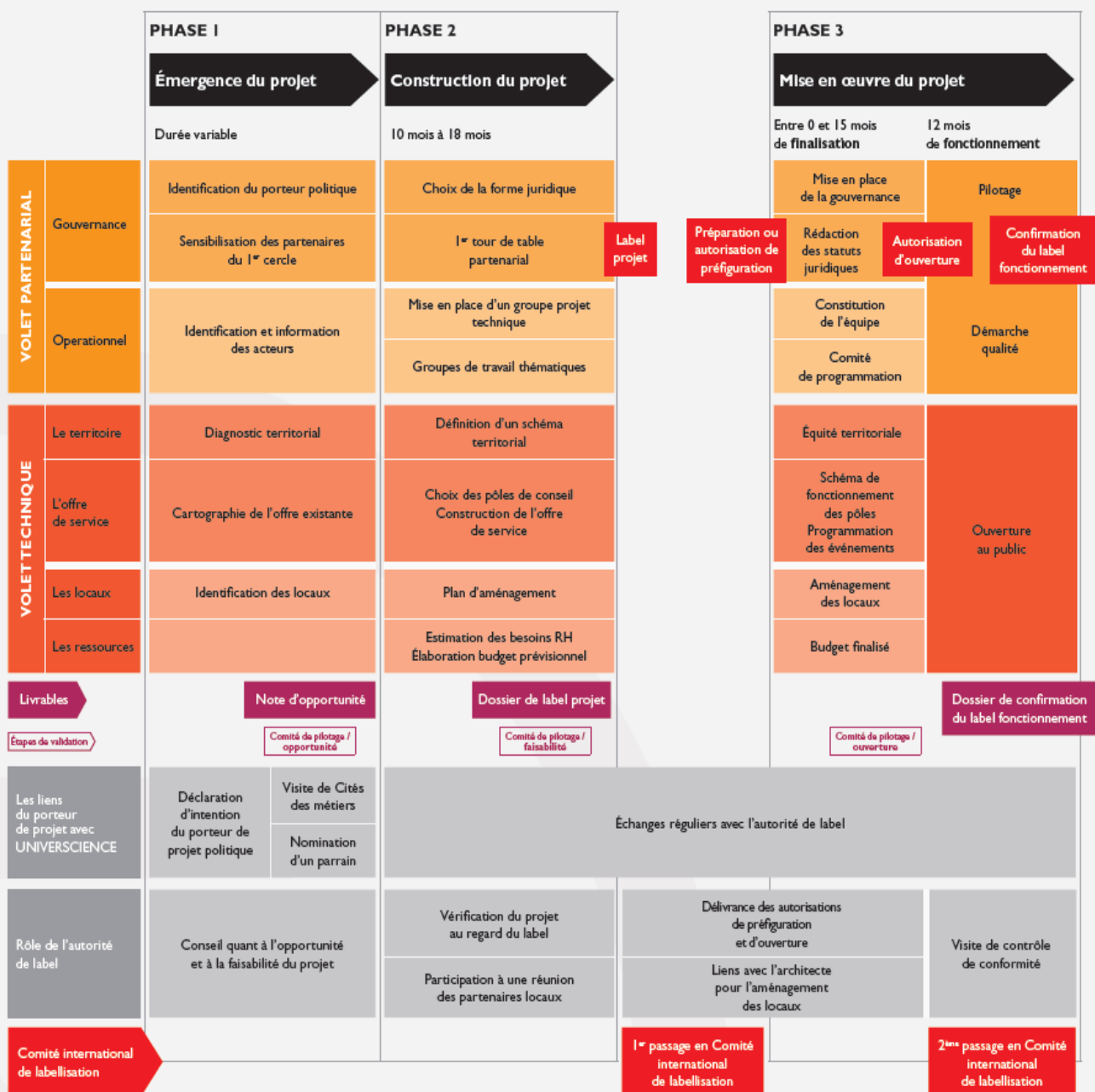
Il a été réalisé au cours de l'année 2011, et une version définitive en a été éditée en PDF (afin d'en faciliter la diffusion) à la fin 2012. Après un rappel des enjeux, le guide dans sa dernière version comporte quatre parties. Une première partie explique en quoi une Cité des métiers est un projet territorial et partenarial à construire. Ensuite, trois phases sont décrites précisément, en plus d'un synopsis de la démarche de conduite de projet d'une Cité

<sup>3</sup> Les quatre guides en format papier sont joints au dossier.

<sup>4</sup> *Guide méthodologique du porteur de projet de Cité des métiers* : pièce-jointe au dossier

des métiers. D'une part, l'émergence du projet de Cité des métiers. Puis, la construction du projet de Cité des métiers. Enfin, la mise en œuvre de la Cité des métiers. Tous ces aspects sont traités à la fois d'un point de vue partenarial et technique, sans oublier les liens avec Universcience. La figure ci-dessous détaille ce découpage.

# SYNOPTIQUE DE LA DÉMARCHE DE CONDUITE DE PROJET D'UNE CITÉ DES MÉTIERS



Des *Annexes* avec des fiches outils sont venues compléter ce guide sur les thématiques suivantes : argumentaire ; identification des acteurs opérationnels et du premier cercle et leur positionnement ; diagnostic du territoire ; organisation des espaces et des locaux ; fonds documentaire ; les statuts ; le financement. Il est à noter que le travail de production de ces fiches a été extrêmement riche, bien au delà de ce qui pouvait être intégré dans de telles annexes. Un document complémentaire intitulé *Bilan fiches et outils*<sup>5</sup> a donc été produit, qui regroupe des éléments plus détaillés issus de ces travaux. Ce document peut éclairer des questions particulières survenant dans les travaux de mise en place des partenariats territoriaux.

Captures d'écran de la première de couverture du guide et de son sommaire :



### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les processus de mise en place sont différents selon les territoires, selon l'implication des régions. Cela confirme qu'il n'y a pas de modèle unique qui se soit imposé partout. Les Cités des métiers sont à la fois toutes semblables et toutes différentes. Les différences ne sont pas seulement d'ordre politique, mais géographique. En effet, la problématique n'est pas la même selon que l'on a affaire à une grande métropole ou à un territoire rural. Le dispositif est trop grand pour que la région soit la seule à être impliquée.

### 4. Impacts sur la structure

Le projet *Capa-Cités* a eu plusieurs impacts sur les Cités des métiers. Il a d'une part élargi les travaux transversaux au sein de l'ensemble du réseau. En effet, ces réunions ont été non seulement l'occasion d'échanges entre les porteurs de projet, mais également avec les membres de Cités déjà en fonctionnement, et aussi avec des personnalités relais proches de nos réseaux. Il a de plus fortement impacté les réflexions et travaux en cours pour la mise en place des textes d'application de la loi du 24 novembre 2009, puis fin 2012 dans le cadre de son évaluation.

<sup>5</sup> Document inclus dans les pièces jointes au dossier

Le *Guide méthodologique du porteur de projet de Cité des métiers*, constitue un apport essentiel pour tous les candidats qui souhaitent intégrer notre réseau. Enfin, et de façon très concrète, le réseau a augmenté avec l'ouverture d'une Cité des métiers du Pays du Grand Beauvaisis (projet Picardie), de deux sites en Basse Normandie qui viennent rejoindre celui de l'Orne (la Cité des métiers régionale donc compte désormais trois sites), d'une Cité des métiers de la région mulhousienne (projet Sud Alsace), avec une dimension transfrontalière (centre associé à Fribourg), du centre associé d'Annemasse qui vient compléter la « Cité des métiers du Grand Genève ».

L'extension régionale du projet, puis transfrontalière, a ainsi engendré une nouvelle dynamique au sein du réseau qui continue à se développer au-delà de la fin du projet. Elle a aussi contribué largement à affiner les notions de « centres associés » et les modalités des réseaux régionaux pouvant se créer à partir du concept de CDM. Il est d'ailleurs à noter que les partenaires travaillent aujourd'hui sur l'idée de mettre en place deux nouveaux projets nationaux inspirés de la méthodologie générale de Capa-Cités, mais focalisés sur des partenariats spécifiques, l'un visant à développer des CDM en lien avec le réseau national de régies de quartier et l'autre à favoriser la création de centres associés proches des campus universitaires.

## **Conclusion**

Le projet *Capa-Cités* s'est révélé de plus en plus pertinent au fur et à mesure de la mise en place des stratégies locales et régionales d'AIO liées au dialogue - généralisé par l'application progressive de la loi de 2009 - entre les acteurs du réseau AIO et les pouvoirs publics. Mais, de ce fait, ce projet a subi aussi les aléas résultant de la complexité des positions tenues par les différentes parties prenantes (élus locaux, acteurs publics nationaux et territoriaux, partenaires sociaux, corporations).

La prorogation demandée unanimement pour l'année 2012 et qui a été acceptée, a permis la consolidation de la plupart des projets (Basse-Normandie, Picardie, Sud Alsace et Rhône-Alpes) et l'élaboration d'un guide utile pour tous les futurs porteurs de projet de Cité des métiers. Comme indiqué précédemment, au cours du dernier Comité de labellisation ayant eu lieu pendant le projet *Capa-Cités*, ont été validés les développements menés sur 4 des 6 territoires *Capa-Cités*. De plus, la région Auvergne a bien concrétisé le 22 novembre son projet de « Cité des métiers éphémère » tel que prévu au comité de label précédent. De fait, en matière de labellisation, seule la région Lorraine n'intègre pas encore de Cité des métiers labellisée. Ce cas particulier s'explique faute d'un accord entre Région et projet de la MEF de Nancy, les volontés de CDM n'ont pas encore pu converger.

Il faut à cette occasion rappeler que l'objectif du projet *Capa-Cités* était avant tout non pas d'imposer la création systématique de Cités des métiers, mais bien d'analyser les obstacles et les facilitateurs à la convergence des acteurs. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre du guide de façon à le rendre au mieux accessible aux porteurs de projets. Mais, plus généralement, le travail effectué a constitué à n'en point douter, un cadre de référence pour les inspecteurs chargés au second semestre de l'évaluation de la loi de 2009. On peut d'ores et déjà penser que la lecture croisée de ce présent rapport et de celui de l'évaluateur avec celle de ce rapport d'inspection sera très éclairante.

## Annexes obligatoires à joindre au fichier :

### ➤ Tableau 1 sur les publics

**Restitution du porteur de projet**  
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation  
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP1_081	Nom de la structure porteuse de projet	Cité des métiers	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>								
Jeunes								
Adultes				300	300	300	900	900
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>								900

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>	
<b>1. Jeunes</b>	
<b>Âge</b>	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	
18-25 ans	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
<b>Situation</b>	
Élèves en pré-élémentaire	
Élèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	
Actifs occupés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
<b>Niveau de formation</b>	
Infra V	
Niveau V	
Niveau IV	
Niveau III	
Niveau III	
Niveau I	
<b>Sexe</b>	
Filles	
Garçons	
<b>2. Adultes</b>	
<b>Qualité</b>	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Elus et techniciens des collectivités territoriales (estimation : 50 personnes par an et par territoire)	900
Autres : (préciser)	

Réalisation	
<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>	
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	<b>Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML</b>
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>	
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Régionale
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire

Remarques
<p>Ce projet vise deux niveaux de public cible :</p> <p>- d'une part, les publics relais, à savoir l'ensemble des acteurs de l'orientation, de l'insertion et de l'évolution professionnelle sur les territoires (élus et techniciens des collectivités territoriales)</p> <p>- d'autre part, à terme, une fois les Cités des métiers ouvertes (cela peut survenir après la fin du projet compte tenu des délais de décisions des maîtres d'ouvrage et des délais de mise en œuvre) les publics jeunes et toutes les personnes en besoin d'orientation professionnelle, qui bénéficieront de l'offre de service de ces nouvelles CDM soit une estimation de 100 000 utilisateurs dont 50% de jeunes (20 000 utilisateurs par territoire/an suivant l'ouverture effective)</p>

➤ **Tableau 2 sur les actions**

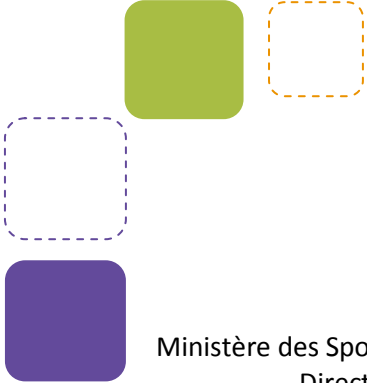
**Restitution finale du porteur de projet**  
**Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre**

Numéro du projet	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
			Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
	<i>AP1_081</i>							
<b>1. Préparation du projet</b>		<b>2009</b>						
Action n°1	Contacts et concertations au niveau national							
Action n°2	Validation du choix des territoires volontaires							
Action n°3	Élaboration des conventions partenariales avec les territoires							
Action n°4								
Action n°5								
Action n°6								
Action n°7								
Action n°8								
Action n°9								
Action n°10								
<b>2. Mise en œuvre du projet</b>		<b>2010-2011-2012</b>						
Action n°1	<b>Reuves de territoires :</b> <b>2010</b> : 21/07 (Paris), 08/12 (Paris) <b>2011</b> : 28/04 (Paris), 23/06 (Paris), 21/10 (Paris), 06/12 (Paris)							
Action n°2	<b>Séminaires :</b> <b>2011</b> : 18/02 (Marseille), 26 mai (Rouen), 06/09 (Nanterre)							
Action n°3	<b>Réunions thématiques :</b> <b>2012</b> : 26/03 (Paris), 24-25/04 (Paris), 08/06 (Rouen), 25/06 (Paris), 11-12/09 (Paris), 22-23/11 (Ferney-Voltaire, Genève)							
Action n°4	<b>Comités de labellisation concernant le projet</b> <b>2010</b> : 18/01 (Paris) <b>2011</b> : 20/10 (Paris) <b>2012</b> : 22-23/10 (Paris)							
Action n°5	<b>Comités de pilotage :</b> <b>2010</b> : 7/01, 19/04, 28/06, 19/07, 05/10, 26/11, 8/12 <b>2011</b> : 11/01, 24/02, 18/03, 28/04, 23/05, 23/06, 12/07, 10/10, 26/10, 29/11 <b>2012</b> : 11/09							
Action n°6	<b>Appuis techniques pour chaque territoire</b> (ceux qui ont déjà des CDM/ceux qui n'ont pas de CDM)							SIRAC (2011)
Action n°7								
Action n°8		18 mois	Brigitte Labelle (CDD 2010-2011)		Chargée de mission			stagiaire pour le territoire Auvergne (2011)
Action n°9								
Action n°10	Edition/rédition de guides : - <i>Travailler dans une Cité des métiers</i> - <i>Etre conseiller dans une Cité des métiers</i> - <i>L'équité territoriale dans une Cité des métiers</i> - <i>L'accueil dans une Cité des métiers</i>							Editions Cité-Press
<b>3. Achèvement du projet</b>		<b>2012</b>						
Action n°1	Finalisation du <i>Guide du porteur de projet de Cité des métiers</i>							Amnyos / Sirac
Action n°2	Rédition de guides : - <i>Etre conseiller dans une Cité des métiers</i> - <i>Travailler dans une Cité des métiers</i>							Editions Cité-Press
Action n°3								
Action n°4	Réunion de fin de projet : 04/12 (Paris)							

➤ **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

Restitution finale du porteur de projet Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation				
Numéro du projet	AP1_081			
Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	<i>Guide du porteur de projet de Cité des métiers</i>	Outil de pilotage	Porteurs de projet de nouvelles Cité des métiers	format électronique imprimable / CD-ROM  oui
2	Guides (édités et réédités dans le cadre du projet <i>Capa-Cités</i> ) : <i>Etre conseiller dans une Cité des métiers, Travailler dans une Cité des métiers, L'équité territoriale dans une Cité des métiers, L'accueil dans une Cité des métiers</i>	Outil de formation et de sensibilisation	Professionnels qui travaillent dans une Cité des métiers	format papier  oui





**Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

